



### Sommaire :

- L'édito du Maire
- Elections 2014
- Rénovation salle polyvalente
- Réhabilitation du centre ancien de Triors
- Délibérations
- Comptes Rendus des Conseils
- Les écoles et rythmes scolaires
- CCAS
- Document unique
- Régie communale gestion de la salle polyvalente
- Infos Pays de Romans
- Recensement 2014
- Gestion des déchets verts
- Les associations
- Sécurité publique

**Invitation aux  
Triorais  
Inauguration de  
la salle  
polyvalente le  
14 Février 2014  
à 17 H 00**

**Vœux du Maire et  
son Conseil  
Municipal  
Le samedi 11  
janvier 2014 à  
18 H 30  
Salle des  
associations  
Cérémonie ouverte  
à tous et suivie d'un  
apéritif**

Chers concitoyens,

La fin du mandat du conseil municipal en place se rapproche à grand pas ; les prochaines élections municipales étant prévues les 23 et 30 Mars 2014. Le vote des budgets 2014 et leur exécution relèveront de l'équipe municipale qui sortira des urnes lors de ces élections.

Ce moment est l'occasion de dresser un bilan de fin de mandat. Parmi les projets ou les actions menées de 2008 à 2014 par l'équipe municipale, je retiendrai :

- pour les écoles, l'ouverture de la nouvelle école maternelle intercommunale à Chatillon en 2012 et une assistance renforcée au fonctionnement de l'école primaire. Le soutien aux écoles évoluera encore avec la mise en place des nouveaux rythmes scolaires en Septembre 2014.
- L'aménagement du centre du village qui s'est poursuivi en 2008/2010 d'abord avec l'implantation de l'immeuble "la Roselière" permettant de fermer la place de l'Europe face à la mairie, puis la création du terrain multi-usages au nord du village destiné aux plus jeunes, celui-ci fait maintenant partie du paysage et semble répondre aux attentes des familles, et enfin avec la réalisation du lotissement "Côté Jardin".
- la mise à jour en 2012 de la carte de la voirie et des habitations de Triors ; la dénomination des voiries a été revue, une nouvelle adresse a été attribuée à chaque logement et de nouveaux panneaux de voirie ont été posés sur le territoire de la commune. Cette nouvelle carte doit faciliter la vie de nos facteurs, des services de secours et des particuliers, grâce à l'usage du GPS qui utilise ces informations,
- la rénovation du système d'assainissement collectif en 2011, pour améliorer son fonctionnement et le pérenniser.
- le lancement en 2013 d'un projet de rénovation d'une partie du centre ancien du village grâce au soutien du Conseil Général et de HPR.
- enfin la rénovation de la salle des fêtes qui est en cours ; l'inauguration du bâtiment rénové est prévue le 14 Février 2014. Tous les Triorais sont invités à cette inauguration.

D'autres actions bien sûr, ont été menées ou sont en cours ; toutes ne peuvent être citées.

C'est l'occasion pour moi de remercier tous mes collègues du conseil municipal avec une pensée particulière pour Jacques Deleigne décédé en cours de mandat et le personnel communal pour leur engagement au service de la commune pendant ce mandat.

A la veille de l'année 2014, permettez-moi de vous souhaiter au nom de toute l'équipe municipale, tous nos meilleurs vœux de santé et de prospérité.

Le Maire, Gérard LABRIET

### Election municipale 2014

Les élections municipales auront lieu le 23 mars 2014 pour le 1<sup>er</sup> tour et le 30 mars 2014 pour le second tour. Pour notre commune le principe du panachage est maintenu. La parité homme femme n'est pas obligatoire. Les règles d'élection du maire et des adjoints restent inchangées.

1 - la loi fait obligation pour les candidats à se déclarer en préfecture avant les élections municipales. La liste des candidats sera affichée en mairie les jours des élections. Tout vote pour un candidat non déclaré ne sera pas pris en compte.

2 - **La loi a défini le principe d'élection des conseillers communautaires représentant la commune auprès de la communauté d'agglomération.**

Dans notre commune qui compte un seul conseiller communautaire, ce sera le maire nouvellement élu qui sera le conseiller communautaire avec un suppléant qui sera le 1<sup>er</sup> adjoint.

Les personnes qui souhaitent faire acte de candidature à ces élections peuvent se rendre en mairie pour une plus ample information auprès du secrétariat de la Mairie.

G. Labriet

### Etat civil :

Naissances : Louna ESSEGHIR - Gabriel GAUTHIER - Noa MOUNIER - Noélie GHANI - Jordan-Wils GRENIER et Hugo REY-ROBERT.

Décès : Mme Georgette ROGÉ – M. René LUYTON – Mme Huguette BERNARD – M. René GAUDIAU et Mme Marie-Rose TARDY.

## Rénovation de la Salle Polyvalente de TRIORS

### Un chantier bien avancé :

Les travaux de rénovation de la salle, sont dans leur phase terminale. Les abords sont en cours d'aménagement. En accord avec l'IME, l'ancienne clôture a été déposée. Un muret surmonté d'une grille remplacera la clôture ancienne. Le coût de ces travaux sera partagé entre la commune et l'IME. Devant le porche couvert, un parvis de 100 m<sup>2</sup> environ est en cours de réalisation ; ce parvis sera en béton désactivé et donnera une surface supplémentaire pour nos manifestations. L'ensemble de l'équipe municipale en association avec le comité des fêtes, s'est efforcée de choisir ce qui paraissait le mieux comme équipement ainsi que le coloris des murs et carrelages. Nous espérons que cette salle rénovée donnera entière satisfaction lors de sa future utilisation.

Annie Chabert et J-Pierre Cotte (adjoints en charge du suivi de chantier)

### La salle se met en scène : inauguration le vendredi 14 février 2014 à 17 H 00.

En présence du Préfet, du Président du Conseil Général et sénateur Didier GUILLAUME, de Gérard CHAUMONTET Conseiller Général du canton Romans2 et vice-président en charge de l'économie.

Une animation et un apéritif accompagneront ce temps fort où tous les Triorais sont invités.

**La marque du comité des fêtes :** née en 1948 et bâtie par de jeunes bénévoles Triorais, la salle va jusqu'au printemps 2013 ouvrir ses portes pour les St Vincent, les mariages, les bals et de nombreux autres événements. Consciente de son vieil âge, 65 ans, elle laisse la place à une salle agrandie, modernisée répondant aux normes de sécurité et d'accessibilité. La commune aidée du comité des fêtes ont durant toutes ces années su se mobiliser pour maintenir cette salle opérationnelle.

Depuis sa création la salle a été gérée par le comité des fêtes de Triors. Il a avec passion assumé ce rôle de gestionnaire. Si ce patrimoine est inscrit dans les biens communaux, le comité en a pris soin comme un bien propre. Pour preuve depuis 1976 en plus des investissements communaux, le comité a investi sur le bâtiment l'équivalent de 37 000 € pour la création du bar, plusieurs restaurations sur la scène et la salle, l'isolation, l'achat de mobiliers et d'équipements frigorifiques, etc. En compensation le comité enregistrait les recettes des locations. On pourrait conclure que le comité a rendu à la salle ce qu'elle lui a produit.

Mais l'engagement du comité enraciné dans l'identité Trioraise va soutenir la commune en 1991 avec une aide de 23 000 € pour boucler le projet de la réalisation de la salle des associations construite au nord de la salle des fêtes.

Depuis la décision de faire le projet de rénovation de la salle, les élus ont fait partager au comité des fêtes les options possibles, l'ont consulté pour des choix et informé de l'avancement du chantier.

Vu qu'il ne sera plus possible de gérer la salle en 2014 comme par le passé, la création d'une régie communale s'impose (voir article page 9). Le comité n'a pas souhaité assumer la tâche de régisseur proposée par la commune en la déléguant à un de ces membres actifs. En revanche le comité des fêtes a une fois encore témoigné son attachement à cette salle en soutenant le projet de rénovation par un don de 15 000 € pour l'achat début 2014 de tables, d'un lave-vaisselle et d'une auto-laveuse pour les sols.

Il nous paraissait respectueux envers le comité des fêtes dont la vocation première est aujourd'hui de faire vivre la St Vincent en janvier, de rappeler sa générosité envers la commune pour la salle polyvalente.

A L

### Réhabilitation du vieux Triors



Nous avons déjà évoqué dans de précédents bulletins le projet de réhabilitation d'une partie du tènement "Châteauvieux". Ce projet a passé une étape importante.

En effet, le Conseil Général s'est porté acquéreur d'une partie du Bâti et a passé un bail avec HPR en vue de sa réhabilitation. Pour permettre celle-ci, un permis de construire va être déposé par HPR très prochainement. On peut envisager une fin de travaux dans les deux ans à venir.

G. Labriet

**Comptes rendus du conseil de juillet à décembre 2013**

**Absents excusés** : le 01/07 A. Coustaury-02/09 J-P. Cotte-04/10 G. Leydier-08/11 A. Coustaury.

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Conseil du 01/07/2013**

**Objet** : Communauté d'Agglomération du Pays de Romans : composition du Conseil Communautaire après renouvellement des Conseils Municipaux en Mars 2014

**A préciser > cette délibération a été votée à titre conservatoire si la grande agglo ne voyait pas le jour au 1<sup>er</sup> janvier 2014.**

Vu l'obligation d'adopter une nouvelle composition du Conseil Communautaire de la CAPR et d'y opérer en son sein une nouvelle répartition des sièges, après le renouvellement des Conseils Municipaux en Mars 2014,  
Vu la nécessité pour chaque commune de la CAPR de délibérer à cet effet, avant le 31 août 2013,  
Considérant qu'il est possible de trouver un accord local à la majorité qualifiée (2/3 des conseils municipaux représentent 50 % de la population ou 50 % des conseils municipaux représentent 2/3 de la population totale) ; à défaut d'accord, les sièges étant répartis à la proportionnelle selon la règle de la plus forte moyenne,  
Considérant qu'un accord local satisfaisant consisterait à augmenter la composition de notre Conseil Communautaire de 21 sièges et à permettre, ainsi à chaque commune de conserver ses 2 sièges actuels tout en attribuant 15 sièges supplémentaires à la ville -centre du Pays de Romans, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, se prononce : Pour l'adoption d'un accord local portant la composition du Conseil Communautaire à 67 sièges répartis ainsi : 2 sièges attribués à chaque commune, 1 siège supplémentaire attribué aux communes de plus de 2 000 habitants, 23 sièges (soient 34% du total) attribués à la ville de Romans..

**Objet** : Valence Romans Sud Rhône Alpes : représentativité du 1<sup>er</sup> janvier 2014 jusqu'au renouvellement général des conseils municipaux.

**Il s'agit en fait de deux délibérations pour valider avant et après les élections de renouvellement des conseils municipaux de mars 2014. Le vote de Triors étant identique pour les deux délibérations, on vous présente une synthèse.**

Vu l'arrêté n°2013148-007 portant sur la constitution d'une communauté d'agglomération issue de la fusion de la Communauté d'agglomération "Valence Agglo – Sud Rhône-Alpes" avec la Communauté d'Agglomération du "Pays de Romans", la Communauté de Communes du "Canton de Bourg-de-Péage" et la Communauté de communes des "Confluences Drôme-Ardèche", avec extension du périmètre à la commune d'Ourches, à compter du 1er janvier 2014.  
Le Conseil Municipal est appelé à : arrêter la composition du conseil communautaire de Valence Romans Sud Rhône Alpes **à cent dix membres (110) répartis comme suit** :

- pour les communes de 0 à 3 500 habitants : Alixan, Barbières, Beauregard-Baret, Beauvallon, Bésayes, Charpey, Châtillon Saint-Jean, Clérieux, Crépol, Eymeux, Génissieux, Geyssans, Granges-lès-Beaumont, Hostun, Jaillans, La Baume Cornillane, La Baume d'Hostun, Le Chalon, Malissard, Marches, Miribel, Montéléger, Montmeyran, Montmiral, Montrigaud, Mours Saint-Eusèbe, Ourches, Parnans, Peyrins, Rochefort Samson, Saint-Bardoux, Saint-Bonnet, Saint Christophe et le Laris, Saint-Laurent d'Onay, Saint-Michel-sur-Savasse, Saint Paul-lès-Romans, Saint-Vincent la Commanderie, Triors et Upie, **1 (un) délégué titulaire et 1 (un) délégué suppléant,**
- pour les communes de 3 501 à 5 000 habitants : Beaumont-lès-Valence, Châteauneuf-sur-Isère, Chatuzange-le-Goubet, Etoile-sur-Rhône et Montélier, **2 (deux) délégués,**
- pour les communes de 5 001 à 9 000 habitants : Chabeuil et Saint Marcel lès Valence, **3 (trois) délégués,**
- pour les communes de 9 001 à 15 000 habitants : Bourg de Péage et Porte lès Valence, **4 (quatre) délégués,**
- pour la commune de Bourg lès Valence, **7 (sept) délégués,**
- pour la commune de Romans sur Isère, **13 (treize) délégués,**
- pour la commune de Valence, **27 (vingt-sept) délégués.**

Après exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal : **Accepte** la représentativité selon la proposition d'octobre 2012 dite "accord local" mentionnée ci-dessus :

- 6 voix pour.                      - 1 voix contre.                      - 1 abstention

**Objet** : Avenants pour la rénovation de la salle polyvalente

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le lancement du marché concernant la rénovation et mise aux normes accessibilité de la salle polyvalente de Triors avec extension pour locaux de service. Des avenants aux travaux ont été demandés aux entreprises, à savoir :

Lot n° 1 : Maçonnerie, Abords : Entreprise BILLON Frères Avenant n°1 pour un montant de 10 738.39 € HT.

Lot n° 5 : Menuiseries bois intérieures et extérieures : Entreprise DORNE Avenant n°1 pour un montant de 6 589.53 € HT.

Lot n° 6 : Cloisons - Plafond - Peinture : Entreprise ANDOLFATTO Avenant n° 1 pour un montant de 12 664.00 € HT.

Lot n° 9 : Plomberie-Sanitaires-Chauffage – VMC : Entreprise SALLEE Avenant n° 1 pour un montant de 6 111.94 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : valide les avenants, ci-dessus, pour un montant de 36 104 €



**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL suite Conseil du 01/07/2013****Objet : demande de dotations au Conseil Général de la Drôme pour des projets 2014.**

- Demande des instituteurs de l'école primaire de l'installation de volets roulants électriques.
  - Reconstruction du mur de soutènement du fossé au centre du village. Après concertation avec les services de la DDT, un devis est chiffré pour ces travaux et Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de dotation auprès du Conseil Général de la Drôme.
  - Travaux d'aménagement du cimetière et mur de soutènement côté route de Châtillon.
- Sur ces 3 dossiers, la commune espère une prise en charge à hauteur de 42% du département.

	Réfection du cimetière	14453	ht
Centre village/Réfection mur de soutènement du grand fossé des eaux pluviales		4500	ht
Ecole primaire bâtiment Maire Ecole volets roulants		1731	ht
	<b>TOTAL des DEVIS</b>	<b>20684</b>	<b>HT</b>

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Conseil du 02/09/2013****Objet : Demande de prêts auprès du Crédit Agricole pour les travaux HT de la salle polyvalente.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux concernant la rénovation et mise aux normes accessibilité de la salle polyvalente avec extension pour locaux de service. Il fait part également de la nécessité de faire une demande d'emprunt comme le prévoyait le budget 2013. Il expose que le projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont il soumet le mémoire justificatif au Conseil.

Financement projet salle polyvalente		TTC	TVA	H T	
<b>budget 2013 voté le 12 avril 2013</b>		% TTC	545 883	89 459	456 424
auto financement communal		6%	30 682	19 459	11 223
Emprunts	37%	31%	170 000	70 000	100 000
total subventions	63%	63%	345 200		345 200

Pour couvrir la part à emprunter sur les travaux (hors TVA), la commune a demandée à la CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES, un prêt selon les caractéristiques suivantes :

- Montant : 100 000 € • Durée : 12 ans
- Echéances de remboursement : annuelles • Frais de dossier : 200 € TTC
- S'agissant d'un prêt annuité réduite (la 1<sup>ère</sup> échéance est fixée à moins d'un an de la date du déblocage du prêt)
- Taux de prêt annuité réduite sera de 3.24 %

**Objet : Energie SDED, Syndicat Départemental d'Énergie de la Drôme, Révision statutaire et désignation des électeurs pour composer le Comité Syndical.**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, Monsieur le Préfet de la Drôme a acté la dissolution des quinze syndicats intercommunaux d'Énergies (SIE), qui constituent, pour partie, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme. Le Comité Syndical d'Énergie SDED, réuni le 14 juin 2013, a décidé, à l'unanimité, de modifier les statuts du Syndicat et plus précisément, l'article 5 Chapitre 1 sous chapitre 1, définissant le mode d'élection des délégués au Comité Syndical. Le Conseil Municipal dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur cette modification. A défaut, sa décision serait réputée favorable. La commune comptant 574 habitants (population totale) et relevant du Collège "D" doit désigner 2 électeurs qui participeront à l'élection des délégués du Territoire Rural de l'Énergie de "ROMANS" à laquelle appartient notre commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- 1) Approuve la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme
- 2) Désigne pour participer à la désignation des délégués devant siéger au Comité Syndical :
  - M. COTTE Jean-Pierre domicilié 570 Chemin des Pionniers 26750 TRIORS
  - M. LAMBERT André domicilié 100 Chemin de la Berlodiaire 26750 TRIORS

**Objet : demande de dotations au Conseil Général de la Drôme pour des projets 2014. Achat d'équipement pour le terrain multi usages.**

Vu la fréquentation sur l'espace petite enfance, le Conseil Municipal souhaite acheter des équipements supplémentaires pour le terrain multi usages afin de répondre aux demandes des jeunes de la commune. Il s'agit de compléter la gamme modeste existante pour un montant évalué à 2 000 € HT. La commune espère une prise en charge à hauteur de 42% du département. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Conseil du 02/09/2013 SUITE****Objet : Achats d'équipements pour la sécurité des usagers.**

Le Conseil Général de la Drôme a attribué à notre commune la somme de 3 500 € de subvention dans le cadre des amendes de police, cette subvention doit servir obligatoirement à l'achat d'équipements pour la sécurité des usagers. En projet: achat d'un radar pédagogique – quilles autour de la place – panneaux d'entrée d'agglomération "TRIORS" pour les chemins des Vernes et de La Garenne. Des devis sont demandés pour cette réalisation. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition. Un dossier de demande de subvention est déposé au Conseil Général.

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Conseil du 04/10/2013****Objet : Demande de prêts auprès du Crédit Agricole pour financer l'avance de TVA des travaux de la salle polyvalente.**

Il est prévu au budget des investissements pour payer la TVA sur les travaux de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes un prêt à court terme de 70 000 €, remboursable en 21 mois maximum avec échéances trimestrielles des intérêts et remboursement in-fine du capital. Mise en place 01/2014 et échéance 09/2015. Frais de dossier (non soumis à TVA) : 200 €. L'échéance de ce prêt septembre 2015, correspond avec le remboursement par l'état à la commune d'une partie de la TVA décaissée en 2013 sur les factures des travaux.

**Objet : modification des statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Herbasse.**

Modification des statuts du SIEH. Changement d'adresse et de nom : SIAEPH (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de l'Herbasse). Remise à jour de certains articles.

Le siège du Syndicat est fixé à **75 rue des Entrepreneurs ZA Croix de Lettrât 26750 TRIORS.**

**Objet : convention avec la Préfecture pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de la légalité.**

La dématérialisation des procédures est un axe majeur de la modernisation de l'administration à l'échelle du territoire national. Le programme ACTES (Aide au Contrôle et à la Transmission Electronique Sécurisée), conçu par le Ministère de l'Intérieur, offre la possibilité aux collectivités de transmettre certains actes soumis au contrôle de la légalité par voie électronique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de recourir à la télétransmission des actes administratifs soumis au contrôle de la légalité.

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Conseil du 08/11/2013****Objet : Achat à l'amiable de la parcelle de terrain de Mme SERVE Solange**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'achat, à l'amiable, d'une parcelle de terrain appartenant à Mme SERVE Solange cadastrée WB 21 située sur le Chemin de St Jean près du cimetière d'une contenance de 6 570 m<sup>2</sup> pour un montant de 20 000 € frais de notaire en plus.

Achat fait dans le but d'avoir une réserve foncière, elle est en limite avec le cimetière de Triors.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'acquisition.

**Objet : Avenants pour la rénovation de la salle polyvalente**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des avenants demandés aux entreprises concernant la rénovation et mise aux normes accessibilité de la salle polyvalente de Triors avec extension pour locaux de service, à savoir :

Lot n° 1 : Maçonnerie, Abords : Entreprise BILLON Frères Avenant n°2 pour un montant de 20 199.73 € HT.

Lot n° 5 : Menuiseries bois intérieures et extérieures : Entreprise DORNE Avenant n°2 pour un montant 1 478.11 € HT.

Lot n° 6 : Cloisons - Plafond - Peinture : Entreprise ANDOLFATTO Avenant n° 2 pour un montant de 5 276.27 € HT.

Lot n°8 : Électricité : Entreprise DES Avenant n°1 pour un montant de 3 497.53 € HT.

Lot n° 9 : Plomberie–Sanitaires–Chauffage- MC : Entreprise SALLEE Avenant n° 2 pour un montant de 2 430.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valide les avenants pour 32 882 €.

**Objet : Adhésion de la commune de MONTAGNE au Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Herbasse.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le 25 septembre 2013, le Comité du Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Herbasse a accepté l'adhésion de la commune de MONTAGNE au dit syndicat. En conséquence, la commune de TRIORS, après avoir entendu les explications de ses délégués et après délibération accepte à l'unanimité l'adhésion de la commune de MONTAGNE

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Conseil du 08/11/2013 Suite****Objet : désignation du représentant à la Communauté d'Agglomération Valence-Romans Sud Rhône Alpes.**

VU l'arrêté préfectoral n°2013274-006 du 1<sup>er</sup> octobre 2013 constatant la composition de l'organe délibérant de la "Communauté d'Agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes" portant sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 jusqu'au renouvellement général des conseils municipaux de mars 2014; VU que la commune bénéficie d'un (1) siège et d'un (1) suppléant; Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 jusqu'au renouvellement général des conseils municipaux de mars 2014 ont été élus : M. LABRIET Gérard ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé représentant titulaire de la commune de TRIORS; M. LAMBERT André ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé représentant suppléant de la commune de TRIORS.

**Objet : création d'une régie communale de recettes pour les locations de la Salle Polyvalente**

La gestion de la salle polyvalente était assurée par le Comité des Fêtes. Ce dernier, pour le nouvel équipement ne souhaite pas assumer cette responsabilité. Pour le bon fonctionnement de cette gestion dès février 2014, il est nécessaire de gérer les locations en régie communale, nommer un régisseur et un suppléant, de donner une indemnité au régisseur, de ne pas donner une indemnité au suppléant, de fixer les tarifs de locations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la constitution d'une régie communale.

Il est institué une régie de recette auprès du service Salle Polyvalente de TRIORS.

Cette régie est installée à : Mairie de TRIORS 1 Place de l'Europe 26750 TRIORS.

La régie fonctionne du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Conseil du 06/12/2013****Objet : Création du poste d'agent recenseur.**

Le recensement de la population aura lieu du 16 janvier au 15 février 2014. Dans le cadre de ce recensement, il est nécessaire de créer un poste d'agent recenseur pour cette période.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les candidatures reçues pour effectuer ce recensement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, retient la candidature de Mme TOHIER-TE DUNNE Cosette,

Émet un avis favorable à cette proposition ainsi qu'à la création du poste d'agent recenseur pour le recensement de la population du 16 janvier au 15 février 2014. La commune reçoit une dotation de 1 149 € de l'État pour indemniser l'agent et couvrir les charges patronales. Le Conseil garde cette base comme salaire (moins les charges patronales) et versera en plus une somme de 100 € de frais de déplacements.

**Objet : Avenants pour la rénovation de la salle polyvalente**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des avenants demandés aux entreprises, à savoir :

Lot n° 1 : Maçonnerie, Abords : Entreprise BILLON Frères Avenant n°3 pour de 3 600.00 € HT.

Lot n° 2 : Charpente, couverture : Entreprise Rhône Alpes Charpente Avenant n°1 pour de 200.00 € HT.

Lot n° 5 : Menuiseries bois intérieures et extérieures : Entreprise DORNE Avenant n°3 pour 400.00 € HT.

Lot n° 8 : Électricité : Entreprise DES Avenant n°2 pour de 2 643.24 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : Valide ces avenants pour un montant de 6 844 €

**Comptes rendus du Conseil Municipal**

**TRAVAUX VOIRIE 2014** : Cette année encore, le maintien en bon état de notre voirie est resté une priorité.

L'épisode pluvieux, à caractère orageux, n'a pas causé de dégâts importants sur notre voirie, à l'exception d'un apport de terre sur quelques tronçons (chemin des Vignes, chemin des Beugnets...). Notre agent technique a rapidement enlevé toute cette terre.

Nous avons profité de cette alerte pour remettre en état les fossés ainsi que différentes "mers d'eau".

Pour les travaux plus importants, c'est l'entreprise Cheval qui a été retenue.

**Montée du Pavé** : nous avons fait purger le talus suite à plusieurs éboulements de terre survenus ces 2 dernières années.

**Chemin des Beugnets** : l'écoulement des eaux de ruissellement a considérablement creusé au point de chute de l'eau déversée dans la combe, fragilisant ainsi la route. Un renforcement avec de gros blocs de pierres a été réalisé, diminuant la force de l'eau et stoppant ainsi ce ravinement. Toujours sur ce même chemin, reprofilage du carrefour vers l'accès à la propriété de M. LUYTON, avec réalisation d'un enrobé qui empêchera lors de violentes pluies l'écoulement de terre et cailloux. Sur la partie commune du chemin avec Châtillon St-Jean, on a fait des emplois (rustines bicouche) pour stopper les trous en formation.

**Chemin de la Fontanille** : nivelage et compactage pour la partie communale.

**Chemin Planchatel** : pour que les utilisateurs ne roulent plus sur une chaussée bosselée, rabotage suivi d'enrobé à chaud.

**Chemin des Vernes** : stabilisation du carrefour avec le CD112, réalisation d'une plateforme en enrobé au départ du sentier de la "mer d'eau" Chemin des Vernes.

Pour sécuriser le point de collecte des déchets ménagers sur ce chemin des Vernes (carrefour Lombret et Chemin des Roberts), le monastère Notre Dame donne son accord pour la création d'une plateforme sur leur parcelle. Cette zone d'emplacement des poubelles a été goudronnée.

**Chemin des Pionniers** : enrobé pour stabiliser les trous qui se forment régulièrement.

**Chemin des Chênes** : un énorme chêne s'est déraciné avec le poids de la neige il est tombé dans la propriété de M. H. ROUSSET, créant des dégâts sur les clôtures et jardin. Une expertise est en-cours avec les assureurs.

L'équipe municipale dans un souci de sécurité fait en sorte que la voirie soit maintenue dans un état satisfaisant à la hauteur du budget investissement alloué (26 000 €).

## Comptes rendus du Conseil Municipal suite

### URBANISME

Demandes de Permis de Construire pour :

1. création d'une aire de lavage et de remplissage des pulvérisateurs prévue aux Chirouzes.
2. M. GUICHARD pour la réhabilitation d'une maison d'habitation.
3. Monastère pour création d'une hôtellerie de 32 chambres. Cette demande est soumise à enquête. Pour l'instant, certaines modifications sont à apporter à l'accessibilité.

Déclarations Préalables pour :

1. M. FACOMPRÉ pour transformer une fenêtre en porte fenêtre + création d'un balcon.
2. Mme ROIBIN pour créer une fenêtre de toit.
3. M. BOUVIER pour un abri de jardin.
4. Mr LAVAYSSIERE pour une clôture.

Le Conseil donne un avis favorable.

**rappel** → **toutes constructions : abri de jardin, véranda, etc... inférieures ou égales à 20 m<sup>2</sup>, les clôtures, les piscines font l'objet d'une déclaration préalable déposée en Mairie. Au-delà de 20 m<sup>2</sup>, c'est un dépôt de permis de construire.**

Annie Chabert-Bontoux

## Points sur les dossiers communaux

La programmation des heures avec les cloches de l'église a souffert de la foudre. Jugée irréparable, elle a été changée au profit d'un système informatisé qui offre un service automatisé. Les cloches sonnent toutes les heures de 7 H 00 à 19 H 00. Un dossier sinistre a été déposé auprès de notre assureur (franchise de 270 €). Ce même assureur Groupama que nous avons rencontré pour lister les dossiers couverts, refaire l'inventaire des biens. La future salle polyvalente a été au cœur de cet échange. Un dossier sinistre a été déposé suite à un acte volontaire de vouloir incendier l'abri bus. Le départ de feu a été stoppé grâce à un couple de Triorais qui circulait en voiture et a fait le nécessaire. Le panneau d'info posé par le Conseil Général aux abords de l'IME qui donnait des infos au départ de la boucle de randonnée a fait les frais de personnes malveillantes.

Une commande est en cours pour l'achat d'une prestation qui fournira un plan de situation géographique de la commune et un zoom sur le centre village. Ce plan sera présenté et protégé dans un panneau vitré près des stationnements le long de la départementale qui borde la salle polyvalente. Un deuxième panneau d'affichage libre va être acheté et posé près des lieux de passage dans le village.

Une paroi isolante a été posée entre l'école et les toilettes de la Mairie. Cela permet de mieux chauffer les locaux de manière indépendante.

Suite aux orages du 23 octobre, l'arrêté préfectoral de catastrophes naturelles est paru. Le Maire l'a transmis aux intéressés. L'eau est rentrée dans la cour (Châteauvieux) devant chez M. BRET-BOSSAN, chez M. BOURGUIGNON et dans les ateliers à l'IME. Le Conseil Communautaire de la CAPR a décidé le vote en novembre d'une subvention exceptionnelle à la disposition des CCAS des communes les plus touchées (Clérieux, Peyrins). Le montant versé à celles-ci sera de 40 000 €.

Une étude sera faite début 2014 avec le SDED pour évaluer les économies d'énergie possibles sur l'éclairage public. La commune a déjà un système de réducteur de puissance à certaines heures.

Avant la saison estivale, en juin deux rencontres dont une sur le terrain ont eu lieu entre des élus et le Monastère Notre Dame de Triors à propos des camps des scouts. L'objectif était de réglementer les feux de cuisson dans l'enceinte des camps et l'encadrement des veillées pour éviter toutes nuisances envers les voisins. Les élus ont apprécié la bonne coopération des moines impliqués sur tous ces thèmes.

En parallèle aux travaux de la salle polyvalente, on a fait installer sur la chaudière gaz un compteur pour mesurer les consommations de la salle des associations. Un compteur pour la salle des fêtes avait été fixé début 2013.

Une convention a été signée avec M. ARGOUD Olivier pour laisser passer un tuyau d'évacuation d'eaux pluviales dans sa parcelle limitrophe avec la place St Vincent. Ce collecteur récupère l'ensemble des eaux de la salle polyvalente ainsi que l'eau des regards installés sur la place. Ces écoulements finissent par se déverser dans le grand caniveau qui borde la route départementale.

Une négociation avec notre fournisseur Infinity a permis d'installer un nouveau photocopieur reconditionné pour la Mairie. L'appareil remplacé est transféré à l'école. Le surcoût annuel de cette révision de contrat est de 300 € pour avoir la couleur, du matériel récent à la Mairie et à l'école.

F. Deroux, A. Coustaury, G. Leydier, A. Lambert



**École primaire** : Bon bilan pour l'année 2012-13 (sorties piscine coordonnées avec Parnans, bonne implication des parents pour la kermesse).

La directrice demande une aide supplémentaire de 2 heures par semaine en classe. Après étude de la demande et chiffrage du besoin, le conseil accorde ces 2 heures pour la période scolaire en cours.

Cécile COSTECHAREYRE, employée communale, assurera ce soutien et prendra ces heures sur les heures de garderie. Mme GRIVOLAT, employée à ARCHER, qui assure les ménages et la garderie assumera 2 heures de garderie en plus.

Cette année, il y a 36 élèves dans les deux classes.

Mme CURTO et Mme MACHON ont été élues déléguées de parents au Conseil d'école.

Des projets d'ateliers sont en cours de préparation (théâtre, escrime ...) financés par le sou des écoles.

Les maîtres d'école sont à la recherche d'un terrain proche du village pour des activités de jardinage.

Mme KENNEDY continue de donner des cours d'anglais subventionnés par la commune.

A. Bonnet et A. Coustaury

### **La réforme des rythmes scolaires à l'école primaire : POINT SUR L'AMÉNAGEMENT**

A la rentrée de septembre 2014, les écoles élémentaires afficheront de nouveaux horaires hebdomadaires d'ouverture des classes pour respecter les nouveaux rythmes scolaires prévus par la loi. Le principe retenu est de passer de 4 à 4,5 jours d'enseignement par semaine en raccourcissant bien sûr la durée journalière du temps scolaire et de permettre aussi aux enfants de bénéficier d'activités périscolaires pendant le temps récupéré. La participation des enfants à celles-ci n'est pas obligatoire. Les parents peuvent reprendre leurs enfants à la fin du temps scolaire journalier.

**1-** Dans un premier temps les communes de CHATILLON, PARNANS et TRIORS ont convenu de définir ensemble les nouveaux horaires des écoles primaires et de l'école maternelle pour répondre entre autres aux attentes de parents qui ont des enfants inscrits dans l'une et l'autre.

Les horaires du temps scolaire retenus pour la rentrée de septembre 2014 sont les suivants :

**-pour l'école de TRIORS :**

**8h30-11h45 et 13h30-15h30 les lundis, mardi, jeudi et vendredi et 8h30 à 11h30 le mercredi matin**

**-pour l'école maternelle SIVOS /CHATILLON :**

**8h20-11h20 et 13h20-15h45 les lundis, mardi, jeudi et vendredi et 8h20 à 11h20 le mercredi matin**

Les horaires du temps périscolaire retenus pour l'école de TRIORS sont les suivants :

**15h30-16h30 les lundis, mardis, jeudi et vendredi**

**2-** Dans un deuxième temps, des activités périscolaires vont être définies à partir de Janvier 2014 par les équipes d'enseignement et les agents du CLSH de TRIORS pour être proposées aux enfants de l'école de TRIORS certains jours de 15h30 à 16h30. En l'absence d'activité périscolaire, une garderie sera assurée. Dans tous les cas il faudra pour cela, disposer de salles supplémentaires.

Nous vous tiendrons informés du programme d'activités qui sera proposé.

G. Labriet

### **Ecole maternelle E.J.L.:**

Succès du salon du livre en avril 2013. La commune a les remerciements de l'association des parents d'élèves de Châtillon pour la subvention de 200 € allouée pour cette manifestation.

Le problème du chauffage n'est toujours pas résolu pour une des anciennes classes.

Cette année, il y a 66 enfants inscrits (dont 11 de Triors). Une Éducatrice Vie Scolaire a été embauchée par l'Éducation Nationale. Le mercredi matin des ateliers MONTESSORI sont mis en place grâce à une subvention des parents d'élèves. Il s'agit de favoriser la motricité et l'esprit de coopération des enfants.

Des discussions ont lieu entre élus, enseignants et parents sur la modification des rythmes scolaires.

SIVOS : les maitresses ont évalué à 468 heures supplémentaires par an les besoins liés au changement des rythmes scolaires. Pour diminuer ce coût, elles proposent de transférer un certain nombre d'heures de ménage au profit des heures d'ateliers éducatifs. Mais se pose également la question des relations avec Kalliwali (Centre aéré de Châtillon) qui perdra des activités le mercredi matin...

Concernant la propriété du sol sur lequel est implantée l'école Etienne-Jean-Lapassat, un bail emphytéotique avec la commune de Châtillon a été signé.

A. Bonnet et A. Coustaury

**CCAS (centre communal d'action social)** le samedi 14 décembre à midi nos aînés se sont retrouvés dans la salle des associations pour profiter d'un moment de convivialité autour d'un repas offert par la commune aux résidents de 65 ans et plus (inscrits sur la liste électorale). Le CCAS a adressé une invitation aux 115 Triorais concernés dont quarante ont répondu favorablement. Le premier magistrat, après avoir fait son discours de bienvenue, a souligné l'absence de trois figures Trioraises décédées au cours de l'année : Me Rogé, Me Tardy et Mr Gaudiau.

Les élus Françoise Deroux, Gérard Labriet, Alain Coustaury, Guy Leydier, André Lambert et Nathalie Juillet membre du CCAS étaient présents pour partager avec nos aînés ce moment de rencontre et soutenir le traiteur "la Paillette" de Châtillon St-Jean pour la tâche logistique. Certains élus ce jour-là avaient un double titre (hôte et invité). Bravo au restaurateur pour la qualité de sa prestation.

Merci à l'équipe du CCAS pour l'organisation de cette journée et d'assumer le portage des colis au domicile des six personnes dans l'incapacité, cette année, de répondre présent.

A L



## Le document unique une obligation aussi pour les municipalités, mise en application janvier 2014

En effet, si les municipalités ne sont pas des entreprises, elles sont bel et bien des employeurs à part entière. Les actions qu'elles mènent sont même souvent plus diversifiées que celles de la plupart des entreprises. Dans nos petites communes comme dans les grandes : services administratifs, voirie, espaces verts, animation et gestion de garderie cantine, suivi du patrimoine ... autant d'activités générant chacune des risques spécifiques. Les municipalités sont astreintes à des obligations légales très strictes en matière de prévention des risques professionnels. Elles "sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité".

Elles doivent aussi transcrire et mettre à jour dans **un document unique** les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité de leurs agents. Le conseil a choisi pour mettre la commune en conformité de se faire assister des services de H2SE consulting de Granges les Beaumont, si bien que, de la sorte, la démarche se révèle à la fois plus aisée, plus rapide et plus fructueuse.

Cette prestation d'un montant ttc de 468 € permet la mise en place du document unique d'évaluation des risques. Une première étape passe par la rencontre du personnel (trois pour Triors), la définition des postes occupés, l'identification et la cotation du risque, la définition des priorités et la retranscription des résultats dans le document unique. Ensuite une deuxième étape avec la mise en œuvre d'un plan d'action qui passe par la proposition d'actions préventives. Enfin la commune devra nommer un responsable de réalisation et un délai pour chacune des actions.

Le décret du 5 novembre 2001 exige une mise à jour une fois par an et moins si des changements importants conditionnent les risques encourus et ciblés. Le plan d'action qui s'ensuivra va engendrer des dépenses de fonctionnement supplémentaires pour sa mise en œuvre (équipement de protection, casque anti-bruit, téléphone portable pour des travaux isolés, ....). Certaines tâches peuvent dans le futur être externalisées.

A L

## Création d'une régie communale pour la gestion dès 2014 de la salle polyvalente

Avant les travaux, la gestion de la salle (locations) était l'affaire du comité (voir article page 2). Avec l'investissement conséquent fait par la commune sur ce bâtiment, nous ne pouvons plus accepter une gestion de faits et nous nous mettons en règle en créant une régie communale. Ce constat est partagé par le comité des fêtes. Un travail sur le deuxième semestre 2013 avec la trésorière du comité et l'adjoint aux finances a permis de regrouper les coûts de fonctionnement dépensés avant 2013 par la commune et le comité.

En 2014 tous les coûts de fonctionnement de la régie seront supportés par la commune.

Le coût des frais fixes de fonctionnement de l'ancienne salle était de 1 400 € par an. Celui de la salle polyvalente est estimé à 2 400 € auquel on peut rajouter les frais financiers (intérêt du prêt) à 1 100 €, soit un total de 3 500 € par an. L'écart des frais fixes de fonctionnement qui avoisinera 2 100 € sera financé par les recettes des locations. Ces produits sont estimés à 3 500 € par an sans augmenter le nombre de locations. Cela est possible avec la réactualisation des tarifs justifiés par les améliorations apportées.

Concernant les frais variables de fonctionnement (gaz, électricité, eau, indemnité régisseur, nettoyage) ils seront supportés par les locataires. Le régisseur est rémunéré sur la base d'un volume d'heures annuel estimé à 90h. Ce qui représente pour chaque gestion de location une indemnité de 30 € qui est financée 1/3 par le locataire et 2/3 par les produits de location.

Les Triorais ne seront pas mis à contribution, cette régie s'autofinance.

**Notre nouvelle régisseuse est Isabelle Coindre.** Elle a accepté d'assumer ce poste. Elle aura comme suppléante Nicole Uny notre secrétaire de mairie. Nous leur souhaitons de réussir dans leur nouvelle fonction. Un grand merci à Christiane Bossan qui pendant des années a bénévolement suivi les locations pour le compte du comité.

Pour tous renseignements sur la location, Isabelle Coindre tél 04.75.45.30.56 ou secrétariat de mairie aux heures d'ouverture.

A L

### Salle polyvalente Prix des locations hors charges tarif 2014

destination de la location	TARIF de base Été Hiver Équipement complet			TARIF de base Été Hiver sans cuisine	
	TARIF 1 1 jour (hors WE)	TARIF 2 1 WE 2 jours	TARIF 3 3 jours (mariage ou)	Tarif 1bis 1 jour (hors	TARIF 2bis 1 WE 2j
Location tarif Privés extérieurs	200	320	370	160	270
Location tarif Privés Triorais (50% du tarif extérieur)	100	160	185	80	135
Location tarif Associations Extérieures	200	320	370	160	270
Location tarif Associations Triors (50% du tarif extérieur)	100	160	185	80	135
Location tarif Entreprises	300	400	500	260	350

La location au comité des fêtes est gratuite. Seules les charges seront dues.

## Vos déplacements nous intéressent !

**Enquête pour connaître vos pratiques de déplacement. Vous aurez peut-être l'occasion d'y participer. Elle aura lieu entre janvier et mi-avril 2014**

Notre commune fait partie des 141 communes concernées par cette vaste enquête statistique, réalisée tous les dix ans. Pilotée par le Syndicat Mixte du SCOT Rovaltain, en collaboration avec l'État, Valence Romans Déplacements (VRD), la Région Rhône-Alpes, le Département de la Drôme et le Département de l'Ardèche, elle s'échelonne jusqu'en avril.

### Une enquête pour quoi faire ?

L'enquête déplacements grand territoire (EGDT) du Grand Rovaltain peut être comparée à un « recensement » appliqué aux déplacements. Son objectif est de connaître les habitudes de déplacements des habitants et quelle est l'utilisation des différents modes de transport pour les réaliser. Cela pour comprendre le fonctionnement du territoire et les besoins des usagers. Les habitants vont décrire leurs déplacements quotidiens et donner leur avis sur les moyens de transport existants. Les résultats de l'enquête serviront de base de connaissance et de travail aux collectivités territoriales, qui pourront adapter les futures politiques et offres de transport en conséquence.

### Une enquête comment ?

Dans notre commune, les interviews sont réalisées à domicile par les enquêteurs du bureau d'études TEST SA. Les ménages reçoivent un courrier les prévenant de leur sélection. L'enquêteur prend ensuite personnellement rendez-vous, soit en se rendant à leur domicile, soit par téléphone. Au moment de sa visite, il est tenu de présenter sa carte professionnelle. Dans le cadre de cette enquête d'intérêt public, la confidentialité des renseignements communiqués est strictement garantie. À l'issue de l'enquête, 5 800 personnes auront été interviewées. Les premiers résultats seront publiés en septembre, et serviront à améliorer les conditions de déplacements pour les 10 années à venir.

Information : [www.scot-rovaltain.fr](http://www.scot-rovaltain.fr)

AL

## Valence-Romans Déplacements lance un nouveau service de post paiement

Valence-Romans Déplacements, autorité organisatrice des transports urbains sur son territoire, s'investit dans les nouvelles technologies au service des voyageurs en proposant sur son réseau Citéa :

**un nouveau service de post-paiement : Cité'Zen, un titre de transport sans engagement.**

### **Pratique : le voyageur paie uniquement les trajets effectués**

Le titre Cité'zen est chargé sur une carte **OùRA!**

### **Voyagez en illimité sur tout le réseau Citéa, validez simplement votre carte à chaque trajet**

**Chaque voyage est facturé 1,20 €. Le paiement s'effectue par prélèvement automatique deux mois après.**

### **Les avantages de Cité'zen**

**Pratique**, titre sans engagement, plus besoin d'avoir de la monnaie sur soi, plus de déplacement pour recharger son titre, accès illimité à l'ensemble du réseau

### **Economique**,

Le voyageur paie **UNIQUEMENT** les trajets effectués. Plus besoin d'avancer d'argent, chaque voyage validé est enregistré. Le paiement des trajets effectués intervient 2 mois après, par prélèvement automatique, la consultation du relevé sera disponible en ligne, pas de frais d'inscription.

AL

## Qui s'occupe des enfants lorsque les parents travaillent ?

Depuis 2 ans, des entreprises du territoire se sont mobilisées au sein de l'association ERB (Entreprises Romans Bourg de Péage), avec l'appui de Romans Bourg de Péage expansion afin d'apporter une réponse adaptée et innovante aux besoins de leurs salariés en matière de garde d'enfants. Aujourd'hui nous sommes heureux de vous annoncer que :

### **La première crèche inter entreprises sur le territoire romano-péageois ouvrira ses portes en mars 2014 !**

Cette nouvelle crèche proposera :

- jusqu'à l'âge de 3 ans, un accueil en crèche la journée de **6h30 à 18h30** dans une structure baptisée **Les Minuscules** situé dans les anciens locaux de Pôle emploi,
- dans un second temps pour les enfants jusqu'à 13 ans, un accueil à domicile qui prend le relais du parent qui travaille en horaires décalés, baptisé **Gepetto**. Il verra le jour à l'automne.

**Le principe : les entreprises intéressées achètent une ou plusieurs places pour leurs salariés.**

**Elle comprendra 19 berceaux plus deux places d'urgence**

Pour les entreprises adhérentes d'ERB, le prix de la place est de 13 200 € par an pour 5 jours par semaine. Le prix d'une heure de crèche est de 11,75 € dont 1,50 € pour les familles. Pour les 10,25 € restants, ils sont répartis entre la CAF 3,05 € et la participation des entreprises 7,20 €.

AL

**Recensement communal** : Y répondre est un devoir civique, mais aussi une obligation légale.

**LA CAMPAGNE SE DÉROULERA DU 16 JANVIER AU 15 FÉVRIER**

Pourquoi un recensement ?

Le recensement permet de connaître la population résidant en France. Il fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques : âge, profession exercée, déplacements quotidiens, conditions de logement... Les résultats du recensement éclairent les décisions publiques en matière d'équipements collectifs (écoles, hôpitaux, etc.). Ils aident également les professionnels à mieux évaluer le parc de logements, les entreprises à mieux connaître leur clientèle potentielle ou les disponibilités de main-d'œuvre, les associations à mieux répondre aux besoins de la population.

Un recensement, à quelle fréquence ?

Les communes de moins de 10 000 habitants sont recensées une fois tous les cinq ans, par roulement. À cet effet, elles ont été réparties en cinq groupes, selon des règles précises qui assurent le même poids démographique à chaque groupe. Chaque année, l'enquête de recensement porte sur la totalité de la population et des logements des communes du groupe concerné.

En pratique, comment se déroule le recensement ?

Un agent recenseur, employé par votre commune pour cette mission, va venir à votre domicile pour vous déposer un bulletin individuel. Vous pouvez le remplir et le remettre directement à l'agent ou le conserver. Dans ce cas, l'agent fixera un rendez-vous pour repasser à votre domicile pour récupérer le bulletin complété.

Les réponses au recensement sont-elles obligatoires ?

Oui. La loi du 7 juin 1951 rend obligatoire la réponse aux questionnaires.

En contrepartie de ce caractère obligatoire, l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques) assure la confidentialité des informations. Il est le seul destinataire de toutes les informations recueillies et ne peut les communiquer à quiconque pendant un délai de 100 ans.

L'INSEE réalise la collecte des informations avec les communes. Peuvent-elles utiliser ces informations ?

Non. Les communes n'ont pas le droit de conserver et d'utiliser pour leur propre compte les informations du recensement. Elles n'ont pas non plus la possibilité de distribuer à cette occasion des formulaires destinés à créer ou mettre à jour des fichiers municipaux. Sur ce point, la CNIL (Commission Nationale Informatique et Liberté) est très vigilante et peut procéder à des contrôles pendant le déroulement du recensement.

N Uny

**La campagne 2014 sera menée par**

**Mme TOHIER-TE DUNNE Cosette.**

**Notre agent sera dûment identifié par sa carte tricolore, et parcourra la commune avec son questionnaire jusqu'au 14 février.**

**Il est demandé de lui faire bon accueil.**

**Gestion des déchets verts et réouverture de la carrière communale en 2014**

La fermeture de la carrière annoncée dans le précédent bulletin jusqu'au 1<sup>er</sup> samedi de novembre 2013 a été prolongée dans l'attente d'une solution suite aux interdictions (arrêté préfectoral) d'incinérer les végétaux. Le Monastère Notre Dame de Triors dispose d'un broyeur de déchets "grande capacité" qui sera mis au service de la commune avec un conducteur confirmé du monastère pour expérimenter l'élimination des stocks entreposés. Une plateforme dédiée à cet entreposage va être étudiée et réalisée courant février-mars.

**Les apports auront lieu le 3<sup>ème</sup> vendredi de chaque mois à partir de mars 2014 : plage d'ouverture entre 15h et 17h (sauf les mois de juillet/août)**

La gestion sur place se fera sous le contrôle de l'employé communal qui aura toute autorité pour accepter uniquement les déchets verts.

On entend par "déchets verts" les tailles des haies, l'élagage d'arbres. Les autres déchets verts volumineux à l'occasion d'arrachage de haies, abattage d'arbres (sans les souches) feront l'objet d'une demande en mairie pour une mise en dépôt à la carrière de Triors.

Pour les autres types de déchets à chacun de voir pour leur évacuation soit en déchetteries du pays de Romans (faible volume) ou par le biais de professionnels.

A L



**LES MULTIPATTES : club de randonnée-pédestre**

L'association des Multipattes est un club de randonnées pédestres, nous marchons dans tous les massifs: alpins, Vercors, Chartreuse, Belledonne, Oisans, Diois, Ardèche.

Nous randonnons tous les dimanches, si vous avez envie de randonner, venez nous rejoindre.

Lors de l'Assemblée Générale du 5/10/2013 Didier Bordas a pris la présidence du club. Le bureau est constitué par la Vice-présidente : Marie-Claire Deleigne, la Secrétaire : Marie-France Triboulet, la Trésorière : Claudie Berruyer.

**Renseignements Marie Claire Deleigne 04.75.47.73.26 et Claudie Berruyer 04.75.71.43.79**

**CLUB DE L'AMITIÉ**

**Mercredi 29 janvier 2014 à 11h00 : Assemblée Générale suivi d'un repas froid.**

**Mardi 25 février 2014 : repas aux truffes.**

Les personnes intéressées pour rejoindre le club de l'Amitié peuvent contacter la présidente Elisabeth LABRIET Tél. 06.07.18.28.71. Pour de plus amples renseignements.

**SOU des ÉCOLES**

Contact mail [lesoudesecolestriors@gmail.com](mailto:lesoudesecolestriors@gmail.com); Président : Raymond Bonnet

**Dates des manifestations du 1<sup>er</sup> semestre :**

**Le 11 avril apéritif fromage - Le 13 avril randonnée VTT - Juin Vide grenier**

**Le 20 juin Kermesse et repas**

**A.C.C.A – Matinée Boudin-Caillettes**

**L'ACCA de Triors organise sa traditionnelle matinée "Boudin-Caillettes" début Février.**

Un flyer vous sera distribué vous indiquant sa date et son lieu.

**La paroisse** Un nouveau prêtre est arrivé sur Romans, Christophe Rivière. Faisant partie de l'équipe solidaire de prêtres du secteur, il s'occupera plus particulièrement de notre paroisse Saint-Jacques. Dès son arrivée en septembre, il a exprimé le désir de faire le tour des dix villages pour rencontrer la population. A Triors, ce sont environ 35 personnes qui se sont réunies pour faire connaissance avec lui et l'accueillir, le 7 novembre.

La discussion a été bien occupée par cette prise de contact, présentation de chacun, le nouveau prêtre se présentant à son tour. Puis il y eut un échange pour présenter la vie du village, l'accroissement récent de population, et bien-sûr la fête de la Saint-Vincent.

Gageons que ces nouvelles relations seront bonnes puisque débutées par cette prise de contact bien sympathique ! La soirée s'est terminée autour du verre de l'amitié.

G. Leydier

**Comité des Fêtes**

**Fête de la ST VINCENT**

**LE 19 JANVIER 2014**

La salle des fêtes étant en travaux, le Comité des Fêtes a décidé de maintenir la Saint Vincent mais de façon restreinte.

**Tous les présidents de 2001 à 2013 y seront mis à l'honneur.**

La fête débutera le Vendredi 17 janvier à 13 h 30 par la Confection des bugnes. Vous y êtes cordialement invités.

**Le dimanche 19 janvier aura lieu :**

- à 8 h 30 la randonnée pédestre, (départ du parking de la salle des fêtes)
- à 9 h 30 la célébration religieuse avec l'Harmonie « Les Enfants de la Joyeuse »
- à 11 h la dégustation des bugnes et du vin blanc sur la Place de l'Europe. En cas de mauvais temps, elle se fera à l'IME.

**Soirée Cabaret** Après les travaux de réhabilitation de la salle des fêtes, le Comité souhaite faire l'ouverture des manifestations en organisant une soirée "Cabaret"

le **Samedi 22 mars à 20 h 30.**

Surveillez votre boîte aux lettres, une information complémentaire vous sera distribuée ultérieurement.

**CONSEILS PRODIGES PAR LA COMMUNAUTE DE BRIGADES DE BOURG DE PEAGE LA SÉCURITÉ CHEZ SOI**

**Introduction :** Ensemble, nous pouvons bâtir un environnement plus sûr. L'éducation et la sensibilisation aux techniques de prévention situationnelle peuvent vous aider à reconnaître les situations dangereuses et vous permettre de prendre des mesures simples dans le but de réduire ou d'éliminer les risques.

**I - "PENSONS SÉCURITÉ"** De nombreuses personnes négligent de prendre dans leur habitation des mesures élémentaires afin de se prémunir contre le vol. Pourtant, en prenant librement certaines précautions, vous réduirez les risques.

**CONSEILS DE PRÉVENTION**

- Gardez si nécessaire une ou deux entrées et le garage éclairés la nuit (lampes faible intensité).
  - Ne laissez pas de signes évidents de votre absence même momentanée.
  - Installez de bonnes serrures et utilisez-les toujours, y compris lorsque vous êtes chez vous. Ne laissez pas inutilement de fenêtre ouverte, notamment au rez-de-chaussée. N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre porte-clés; ne laissez pas vos clés sous un paillason ou dans la boîte aux lettres.
  - Installez sur la porte un microviseur à grand champ de vision qui permet de voir les visiteurs avant d'ouvrir; ou un entrebâilleur.
  - N'ouvrez jamais la porte à des étrangers sans preuve d'identité. Méfiez-vous des usurpateurs d'identité, et n'hésitez pas à demander des cartes professionnelles ou documents officiels aux personnels d'EDF-GDF, de la Poste, de France Télécom, des forces de l'ordre... que vous ne connaissez pas, qui ne vous inspirent pas confiance et qui se présentent chez vous sans préavis.
  - Changez vos habitudes. Les cambrioleurs s'y fient!
  - Ne gardez pas d'importantes sommes d'argent chez vous.
  - Identifiez les objets de valeur (bijoux, appareils hi-fi, meubles anciens...). Gardez factures (avec n° de série pour appareils hi-fi) et photographies qui seront utiles aux enquêteurs en cas de vol. En effet, ces photos ou n° de série seront inscrits dans une base d'objets volés, facilitant ainsi les recherches.
  - Conservez les objets de grande valeur à la banque, dans un coffret de sûreté. Si cette solution n'est pas pratique, gardez-les sous clé dans un endroit de la maison sûr, caché et connu de vous seul.
- Globalement soyez vigilants avec les démarcheurs à domicile, notamment si vous êtes seul. Évitez si possible de les recevoir seul. Ne vous laissez pas abuser en signant un papier qui ne vous semble pas clair, car en matière de démarchage vous disposez toujours d'un délai de réflexion.

**II - ET SI.....** Un cambrioleur s'introduit dans votre habitation alors que vous êtes présent.

Mettez-le en fuite en criant; mais, sauf s'il vous agresse physiquement, évitez d'attaquer cet individu qui sera probablement aussi effrayé. En outre, il est rappelé que la défense légitime et proportionnée de vos biens en cas de crime ou délit, prévue par la loi, ne permet jamais l'homicide du cambrioleur.

Essayez de noter son allure, son signalement précis (âge apparent, taille, corpulence, couleur de peau, couleur des yeux, couleur/coupe de cheveux, signes particuliers, tatouages, tenue vestimentaire, tics, accent, gaucher/droitier...). Si vous le pouvez, relevez les caractéristiques du véhicule qu'il utilise (couleur, type, marque, immatriculation, direction de fuite, points particuliers). Appelez dès que vous le pouvez la gendarmerie ou la police.

**LE VRAI ET LE FAUX**

On a tort de s'imaginer le cambrioleur comme étant toujours un visiteur nocturne, qui porte un masque, un imperméable avec collet relevé et une casquette.

Dans certains cas, il est bien vêtu ou porte un habit quelconque. Son âge est très variable.

Le vol peut avoir lieu en plein jour, souvent de 9h00 à 17h00, lorsque les habitants du lieu sont au travail. Le cambrioleur ne vous veut souvent aucun mal. Il désire simplement pénétrer dans votre demeure (parfois même lorsque vous êtes présent), faire main basse sur les articles de valeur et déguerpir sans être vu.

**III - LORSQUE VOUS QUITTEZ LA MAISON** Il est important de bien protéger votre demeure lorsque vous vous absentez pour un certain temps. Votre maison doit non seulement être verrouillée, mais elle doit aussi paraître habitée.

**CONSEILS DE PRÉVENTION**

- Avant de partir, verrouillez toutes les portes, y compris de garage ou jardin, fenêtres et volets.
- Branchez votre alarme si vous en disposez.
- Pour les absences de courte durée, laissez une ou deux lampes allumées, de préférence raccordées à une minuterie qui les allume par intermittence lorsque la nuit vient.
- Demandez à quelqu'un de ramasser le courrier ou les journaux laissés à votre porte.
- Laissez votre clé uniquement à une personne de confiance. Vous lui demanderez de venir parfois de jour ouvrir quelques heures les volets pour donner l'illusion que votre logement est habité.
- Mentionnez à vos voisins de confiance ou au gardien d'immeuble que vous serez absent durant un certain temps et précisez les dates de départ et de retour ainsi que le numéro de téléphone où l'on peut vous rejoindre en cas d'urgence.
- N'indiquez jamais sur le message de votre répondeur que vous serez absent; transférez vos appels.
- En cas de cambriolage, surtout ne touchez à rien et appelez la gendarmerie ! Il faut préserver les éventuelles traces et empreintes qui pourront être exploitées par la police technique et scientifique.

**De manière générale**, n'oubliez pas que parmi vos voisins, il peut y avoir un élu, un gendarme, un réserviste / retraité de la gendarmerie, un policier national ou municipal, un pompier, un douanier, un gardien d'immeuble, un responsable d'association de quartier..., en qui vous pouvez avoir confiance, et ainsi signaler tout fait suspect (p.ex. véhicule louche aperçu). Cette personne, si vous le préférez, pourra se charger, en fonction des éléments recueillis, d'avertir la gendarmerie. Elle structurera naturellement les **solidarités de voisinage**, dynamisera la **vigilance citoyenne**, le civisme du quotidien.

Afin d'apporter une action complémentaire et de proximité dans la lutte contre les phénomènes de délinquance à laquelle se consacre la Gendarmerie Nationale, On nous propose un protocole précisant les modalités opérationnelles de mise en œuvre du dispositif " **Participation citoyenne** " sur les communes. Ce contrat signé entre l'état et la commune a été présenté le 12 novembre aux élus du secteur. Il engage la commune pour 2 ans dès sa signature. Il est renouvelable chaque année par tacite reconduction. Il peut être dénoncé par l'une des parties après un préavis de six mois. Le dispositif vise à :

- rassurer la population ;
- améliorer la réactivité de la gendarmerie contre la délinquance d'appropriation ;
- accroître l'efficacité de la prévention de proximité.

La commune de Triors va étudier l'opportunité de s'engager avec un protocole "**participation citoyenne**"